MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 65/01

Concerne : Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins présentée par Monsieur David GUINALDO, originaire d'Espagne.

Municipal responsable : M. le syndic Hans-Rudolf KAPPELER.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

M. David GUINALDO a sollicité la naturalisation vaudoise et demandé à la Municipalité à pouvoir être agrégé comme bourgeois de Prangins.

M. David GUINALDO, titulaire d'un permis C depuis le 12 mai 1989, a obtenu de l'Office fédéral de la Police des étrangers, en date du 25 octobre 2001, l'autorisation de se faire naturaliser dans le canton de Vaud. Cette demande a été examinée conformément aux dispositions du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins du 8 mars 1984, modifié les 21 septembre 1989, 28 novembre 1989 et 18 avril 1996.

M. David GUINALDO est né le 19 décembre 1974, à Genève, où il est élevé par ses parents en compagnie de sa demi-sœur, Mlle Nathalie MEZZO, originaire de Genève et née le 19 novembre 1967, à Genève. Cette famille réside quelques mois dans cette ville, puis emménage à Rolle, où David commence l'école obligatoire.

En 1983, la famille GUINALDO retourne en Espagne pour une durée de 3 ans.

De retour le 12 mai 1986, M. et Mme GUINALDO, ainsi que leurs enfants s'installent à Gland, puis à Prangins, dès le 1er avril 1989. Au terme de sa scolarité, effectuée dans ces différentes localités, M. David GUINALDO est engagé comme apprenti dessinateur en machines dans l'Entreprise CHARMILLES TECHNOLOGIES SA, à Meyrin où il obtient son

Certificat Fédéral de Capacité en 1994. A ce jour, il travaille toujours pour le même employeur et occupe le poste de responsable d'un groupe de dépanneurs.

Sur le plan familial, il s'est marié le 6 mars 1999 avec Mlle Viviani CAITANO THOME, ressortissante brésilienne, née le 1er novembre 1977, à Santo André, au Brésil, esthéticienne de profession. Le couple réside au chemin des Morettes 11, à Prangins.

Le requérant motive sa demande en déclarant qu'il a passé plus de 22 ans de sa vie en Helvétie, sur 25 ans d'existence. Il a effectué sa scolarité à Gland et à Prangins et, de ce fait, ses amis, ainsi que sa famille vivent dans cette région. En 1999, il s'est rendu en Espagne. Cela faisait 10 ans qu'il n'y était pas retourné. Devenir un citoyen suisse officialiserait sa situation.

M. David GUINALDO maîtrise le français et l'italien. Il a également des notions d'espagnol. Il semble parfaitement intégré à la vie sociale de notre pays. Rien ne le distingue d'un autre citoyen de la région. Le candidat déclare ne faire partie d'aucune société ou association à but politique. Il n'a aucun grief à formuler et est favorable à l'égard du service militaire et de la protection civile.

M. David GUINALDO est honorablement connu de notre Service de police et aucune plainte concernant sa conduite ou sa moralité ne nous est parvenue à ce jour. D'autre part, il est inconnu de l'Office des Poursuites et Faillites du District de Nyon.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité unanime a décidé de vous demander d'accorder la bourgeoisie de Prangins à M. David GUINALDO et de vous proposer de fixer à Fr. 100.-- la finance de cette agrégation, ceci conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Prangins du 8 mars 1984, modifié les 21 septembre 1989, 28 novembre 1989 et 18 avril 1996.

Nous estimons que le cas que nous venons d'exposer est digne d'intérêt. C'est pourquoi nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 65/01 concernant la demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins présentée par M. David GUINALDO, originaire d'Espagne,

lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1/ d'accorder la bourgeoisie de Prangins à M. David GUINALDO, né le 19 décembre 1974, à Genève,

2/ de fixer à Fr. 100.-- la finance d'agrégation en application des dispositions de l'article 13 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, du 8 mars 1984, modifié les 21 septembre 1989, 28 novembre 1989 et 18 avril 1996.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 27 novembre 2001, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

H.-R. Kappeler

MUNICIPALITE DE PRANGINS * LIBERTE ET PATRIE * VAUD

Le secrétaire

A. Badel